

VIVRE L'ILE 12 SUR 12 Association Loi de 1901

Adresse administrative BP 412 85330 Noirmoutier en l'île

Association créée le 18 février 1985

Publiée au J.O. Du 6 mars 1985

Agréée au titre D'association locale D'usagers par Arrêté préfectoral Du 28 août 2013 Noirmoutier le 21 Mai 2021

Monsieur le Maire

Noirmoutier en L'Ile

Double: Monsieur le Directeur

Coopérative agricole de

Noirmoutier

Objet : pulvérisation non règlementaire de produit phytosanitaire

Monsieur le Maire

Je suis passé ce matin, à bicyclette sur le chemin des Grandes Roussières à Noirmoutier en L'Ile, aux alentours de 10h 30, et constaté qu'un agriculteur traitait, par pulvérisation, un champ de pommes de terre à l'ouest du chemin, par grand vent.

Il s'agit des parcelles 0181 – 0183 du cadastre, sous réserve de la difficulté à retrouver sur le terrain, les limites cadastrales.

En passant, j'ai senti le produit arriver sur mon visage.

La météo annonçait un vent de 60 km/h aujourd'hui. La règlementation interdit les traitements par pulvérisation, par vent au-dessus de 19 km/h

Devant ce comportement manifestement non règlementaire, j'ai téléphoné à la police municipale pour faire constater l'infraction, en précisant que je me trouvais à hauteur du camping des Roussières .ll m'a été répondu qu'il n'était pas sûr que le produit de traitement soit nocif pour l'homme! J'ai attendu, en vain, un quart d'heure, la venue de la police sur place, en constatant le départ de l'agriculteur en infraction...

Le comportement de cet agriculteur est manifestement irresponsable, menaçant la santé des passants du chemin des Grandes Roussières, nombreux à ce moment de la journée, et alimentant le regrettable « agribashing » ambiant.

On peut s'interroger aussi sur la qualité de la réponse de la police municipale.

Merci, monsieur le Maire, de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et de nous informer des suites données .

Alain Andromaque vice-président

www.12 sur 12.org Courriel: 12sur12@12sur12.org Téléphone: 06 08 49 41 85 06 81 23 40 14